



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Gatineau tenue par vidéoconférence à Gatineau, le lundi 31 janvier 2022 à 17 h à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, mesdames et messieurs les conseillers-ères Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Jocelyn Blondin, Steve Moran, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Olive Kamanyana, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du conseil, sous la présidence de monsieur le conseiller Daniel Champagne.

Est absente, madame la conseillère Louise Boudrias.

Sont également présents, monsieur Luc Bard, directeur général par intérim, André Turgeon, directeur général adjoint-infrastructures urbaines et environnement, Andrée Loyer, directrice exécutive, Michel Déziel, directeur adjoint du Cabinet, M^e Geneviève Leduc, greffière, M^e Camille Doucet-Côté, assistante-greffière ainsi que monsieur Martin Beaulieu et François Léveillé.

Monsieur le président constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

PAROLE DE LA MAIRESSE

PAROLE DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES

CM-2022-46

SUSPENSION DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL CHAMPAGNE
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE CAROLINE MURRAY**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de suspendre la présente séance à 17 h 20 suite à une alarme à feu.

Adoptée

CM-2022-47

REPRISE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL CHAMPAGNE
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE CAROLINE MURRAY**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de reprendre la présente séance à 17 h 40.

Adoptée

CM-2022-48

SUSPENSION DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL CHAMPAGNE
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE CAROLINE MURRAY**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de suspendre la présente séance à 18 h 01.

Adoptée

CM-2022-49

REPRISE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL CHAMPAGNE
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE CAROLINE MURRAY**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de reprendre la présente séance à 18 h 02.

Adoptée

CM-2022-50

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL CHAMPAGNE
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE CAROLINE MURRAY**

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour, comme soumis.

Adoptée

CM-2022-51

**ADOPTION DU BUDGET 2022 ÉTABLISSANT LES REVENUS ET DÉPENSES À
699 509 823 \$**

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif et ce conseil ont procédé à l'étude des prévisions budgétaires pour l'année 2022 :

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE FRANCE BÉLISLE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARIO AUBÉ**

ET RÉSOLU QUE pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2022-52 du 31 janvier 2022, ce conseil :

- adopte le budget pour l'année commençant le 1^{er} janvier et se terminant le 31 décembre 2022, établissant les revenus et les dépenses pour la période au montant de 699 509 823 \$;
- accepte l'appropriation du surplus libre pour un montant de 876 000 \$ afin de compenser temporairement le report de la taxe sur les stationnements.

À cet effet, le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 janvier 2022.

Monsieur le conseiller Steve Moran demande le vote et monsieur le président demande aux membres présents de voter de vive voix :

POUR	CONTRE	ABSENTE
M. Steven Boivin	M ^{me} Caroline Murray	M ^{me} Louise Boudrias
M. Gilles Chagnon	M ^{me} Bettyna Bélizaire	
M. Jocelyn Blondin	M ^{me} Anik Des Marais	
M. Mike Duggan	M. Steve Moran	
M ^{me} Olive Kamanyana	M ^{me} Isabelle N. Miron	
M. Denis Girouard	M. Louis Sabourin	
M. Jean Lessard	M ^{me} Tiffany-Lee Norris Parent	
M. Mario Aubé	M ^{me} Alicia Lacasse-Brunet	
M. Edmond Leclerc		
M. Daniel Champagne		
M ^{me} la mairesse France Bélisle		

Monsieur le président déclare la résolution principale adoptée.

Adoptée sur division

CM-2022-52

**APPROBATION DES MODIFICATIONS AU PLAN D'INVESTISSEMENTS -
VOLET PROJETS 2015-2018**

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'investissements - Volet projets 2015-2018 a été adopté par le conseil municipal en 2015 par la résolution numéro CM-2015-519 ;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption, le plan prévoyait une enveloppe de 42 M\$ provenant de fonds accumulés, de surplus annuels et de revenus de taxes à laquelle était ajouté un règlement de 25 M\$, pour un montant total de 67 M\$;

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'investissements – Volet projets 2015-2018 a été mis à jour au cours des dernières années et se chiffre actuellement à 163,1 M\$;

CONSIDÉRANT QUE les projets inscrits au PIVP 2015-2018 ne sont pas terminés et que certains n'ont pas dépassé le stade de l'avant-projet;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des projets prévus au Plan d'investissements – Volet projets 2015-2018 doivent être mis à jour, que le financement de ces projets doit être révisé selon les travaux à être effectués et que les soldes de financement réservé pour certains projets soient dégagés;

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'investissement – Volet projets 2019-2022 comprend une enveloppe résiduelle de 31 M\$ dont les principales sources de financement proviennent de recettes de taxes et de surplus annuels et qu'à ce jour le conseil n'a pas statué sur les projets à prioriser;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'étude du budget qui s'est déroulée du 10 au 14 janvier 2022, les Programmes d'investissements – Volet projets 2015-2018 et 2019-2022 ont été étudiés par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'il aurait lieu de mandater la Direction générale à proposer une structure de gouvernance et de reddition de compte de l'ensemble des projets de développements :

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE FRANCE BÉLISLE
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE OLIVE KAMANYANA**

ET RÉSOLU QUE pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2022-53 du 31 janvier 2022, ce conseil :

- mandate l'administration de conserver les sommes affectées aux projets en fonction de l'état d'avancement des projets;
- ajoute au montage financier du Plan d'investissements – Volet projets 2015-2018 de 163 065 590 \$ la subvention de 854 774 \$ provenant de la CCN pour le projet de rénovation de la rue Laurier entre les boulevards des Allumettières et Maisonneuve;
- transfère un montant de 85 000 \$ prévu au PIVP 2015-2018 pour la stratégie de développement commercial et de recrutement, pour l'identification de l'avenue de Buckingham et pour la création du site du patrimoine de l'avenue de Buckingham vers l'élaboration du PPU du noyau urbain de Buckingham;
- transfère un montant de 339 446 \$ provenant des projets de transport actif et de raccordement de liens – Pistes cyclables et signalisation au plan directeur du réseau cyclable;
- retire un montant de 37 183 378 \$ attribué à des projets spécifiques du PIVP 2015-2018, et de mandater l'administration pour identifier des sommes nécessaires à conserver pour chacun des projets inscrits au PIVP et les utiliser pour la définition du projet et la recherche de partenaires et de subventions;
- mandate l'administration à présenter au conseil municipal des options quant à l'adoption d'une structure de gouvernance pour les projets de développement;
- mandate le Comité du plan financier à long terme à proposer une structure de financement d'immobilisation.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 janvier 2022.

Monsieur le conseiller Steve Moran demande le vote et monsieur le président demande aux membres présents de voter de vive voix :

POUR	CONTRE	ABSENTE
M. Steven Boivin	M ^{me} Caroline Murray	M ^{me} Louise Boudrias
M. Gilles Chagnon	M ^{me} Bettyna Bélizaire	
M. Jocelyn Blondin	M ^{me} Anik Des Marais	
M. Mike Duggan	M. Steve Moran	
M ^{me} Olive Kamanyana	M ^{me} Isabelle N. Miron	
M. Denis Girouard	M. Louis Sabourin	
M. Jean Lessard	M ^{me} Tiffany-Lee Norris Parent	
M. Mario Aubé	M ^{me} Alicia Lacasse-Brunet	
M. Edmond Leclerc		
M. Daniel Champagne		
M ^{me} la mairesse France Bélisle		

Monsieur le président déclare la résolution principale adoptée.

Adoptée sur division

CM-2022-53

ADOPTION DU PLAN D'INVESTISSEMENTS - VOLET MAINTIEN DES INFRASTRUCTURES DE LA VILLE DE GATINEAU POUR LES ANNÉES 2022, 2023 ET 2024

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'investissements - Volet maintien des infrastructures, a été préparé sur cinq ans et que son adoption est sur trois ans, comme précisé à l'article 473 de la *Loi sur les Cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'étude du budget qui s'est déroulée du 10 au 14 janvier 2022, le Programme d'investissements – Volet maintien 2022-2026 a été étudié par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'étude du budget, le conseil a approuvé l'exercice de révision des projets antérieurs à 2022 permettant ainsi de financer les besoins additionnels financiers de 17 425 000 \$ au PIVM 2022-2026;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil a procédé aux décisions finales du Plan d'investissements - Volet maintien, le 14 janvier 2022 :

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE FRANCE BÉLISLE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES CHAGNON**

ET RÉSOLU QUE pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2022-54 du 31 janvier 2022, ce conseil accepte le Plan d'investissements 2022 à 2024 – Volet maintien des infrastructures qui fait partie intégrante de la présente résolution, pour un montant total de 637 601 000 \$, dont un montant de 271 318 000 \$ pour l'année 2022.

DESCRIPTION	MONTANT
Complexe multi-glaces de l'Ouest	84 000 000 \$
Programme de réfection d'aqueduc et d'égout	54 937 000 \$
Programme de réfection du réseau routier	39 904 000 \$
Usines d'eau potable et des eaux usées	33 657 000 \$
Mise à niveau des édifices	5 255 000 \$
Remplacement des véhicules et machinerie	12 268 000 \$
Logement social et revitalisation	5 665 000 \$
Plan directeur informatique	5 437 000 \$
Autres interventions sur le réseau routier	5 055 000 \$
Travaux réalisés par la Réserve Cycle de vie	4 880 000 \$
Aménagement des parcs et des espaces verts	4 210 000 \$
Autres interventions sur les réseaux d'aqueduc et d'égout	3 950 000 \$
Schéma de couverture de risque en incendie	1 926 000 \$
Autres dépenses d'infrastructures	10 174 000 \$
Total	271 318 000 \$

Les sources de financement projetées pour l'année 2022 se résument comme suit :

DESCRIPTION	MONTANT
Règlements d'emprunts	28 668 000 \$
Augmentation de la dette – Complexe multi-glaces de l'Ouest	84 000 000 \$
Augmentation de la dette – Programme de réfection du réseau routier – Enveloppe additionnelle (24 M\$ - 2022-2025 – 6 000 000 \$/an)	6 000 000 \$
Augmentation de la dette – Nouvelles normes de Québec	2 456 000 \$
Paievements comptants	17 655 000 \$
Partenariat fiscal	2 350 000 \$
Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec	52 868 000 \$
Fonds dédiés aux infrastructures – Comptant	45 900 000 \$
Fonds dédiés aux infrastructures – Financé par règlement d'emprunt	8 550 000 \$
Fonds dédiés – Financé par les soldes dégagés du Plan d'investissements – Volet projets	8 250 000 \$
Réserve cycle de vie	4 880 000 \$
Fonds de roulement	4 400 000 \$

Soldes disponibles de projets antérieurs	5 166 000 \$
Projets en cours	175 000 \$
Total	271 318 000 \$

Les règlements d'emprunt devront faire l'objet d'une approbation par le conseil municipal.

Le trésorier est autorisé à déroger à la Politique de la gestion de la dette afin de financer le manque à gagner dû à la hausse moins importante de la taxe dédiée pour les années 2019-2021 par le recours accru à l'endettement.

Le trésorier est autorisé à déroger à la Politique de la gestion de la dette afin de financer le projet du Complexe multi-glaces de l'Ouest et l'enveloppe additionnelle pour le programme de réfection du réseau routier.

Le trésorier est autorisé à puiser un montant de 8 250 000 \$ à même les soldes dégagées de projets du Plan d'investissements – Volet projets de développement.

Le trésorier est autorisé à augmenter la dette d'un montant de 2 456 000 \$ pour des dépenses reliées à de nouvelles normes de Québec pour les dossiers suivants : schéma de couverture de risques en incendie, stratégie gatinoise d'économie d'eau potable, signalisation routière des passages pour personnes.

Le trésorier est autorisé à puiser les sommes nécessaires aux différents fonds énumérés (paiements comptants, partenariat fiscal, fonds dédiés aux infrastructures – Taxe dédiée, fonds de roulement, réserve cycle de vie, soldes disponibles de projets antérieurs, projets en cours) et selon le maximum prévu au tableau de financement ci-haut.

Les emprunts au fonds de roulement sont remboursables sur une période de trois ans, et ce, débutant le 1^{er} janvier 2023.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 janvier 2022.

Monsieur le conseiller Steve Moran demande le vote et monsieur le président demande aux membres présents de voter de vive voix :

POUR	CONTRE	ABSENTE
M. Steven Boivin	M ^{me} Bettyna Bélizaire	M ^{me} Louise Boudrias
M. Gilles Chagnon	M ^{me} Anik Des Marais	
M ^{me} Caroline Murray	M. Steve Moran	
M. Jocelyn Blondin	M ^{me} Isabelle N. Miron	
M ^{me} Tiffany-Lee Norris Parent	M. Louis Sabourin	
M. Mike Duggan	M ^{me} Alicia Lacasse-Brunet	
M ^{me} Olive Kamanyana		
M. Denis Girouard		
M. Jean Lessard		
M. Mario Aubé		
M. Edmond Leclerc		
M. Daniel Champagne		
M ^{me} la mairesse France Bélisle		

Monsieur le président déclare la résolution principale adoptée.

Adoptée sur division

CM-2022-54

AUTORISATION DE PUBLICATION DU DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGET 2022

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE FRANCE BÉLISLE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARIO AUBÉ**

ET RÉSOLU QUE pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2022-55 du 31 janvier 2022, ce conseil accepte qu'un document explicatif du budget soit publié dans des journaux diffusés sur le territoire de la municipalité, conformément aux dispositions de l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*, au lieu de le distribuer à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité.

Adoptée

CM-2022-55

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL CHAMPAGNE
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE CAROLINE MURRAY**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de lever la séance à 18 h 28.

Adoptée

DANIEL CHAMPAGNE
Conseiller et président
Conseil municipal

M^c GENEVIÈVE LEDUC
Greffière